

Note méthodologique

Cette note a pour objectif d'expliquer la méthodologie de reporting appliquée par Société Générale en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE). Cette méthodologie est d'autre part détaillée dans le protocole de reporting du Groupe, disponible sur demande.

Le protocole de reporting

Les informations contenues dans le Document de référence, dans le site RSE et les autres supports de communication de Société Générale, ainsi que dans le rapport d'activité et de développement durable du Groupe, qu'il s'agisse des éléments relatifs à l'exercice 2017 ou ceux des années précédentes, ont été élaborées sur la base de contributions du réseau interne de correspondants développement durable du Groupe en cohérence avec le protocole de reporting RSE et le Programme d'actions RSE du Groupe, ainsi qu'à partir de l'outil de reporting « Planethic Reporting », qui permet la collecte normalisée des indicateurs de pilotage correspondant aux différentes actions. L'ensemble s'effectue sous la coordination de la Direction de la RSE du Groupe, rattachée au Secrétariat général. (voir Document de référence 2018, p. 261, « Missions de la Direction de la RSE »).

Un effort de sensibilisation est assuré régulièrement auprès des contributeurs et managers afin de renforcer l'appropriation du reporting et de l'outil, et contribuer ainsi à une fiabilisation des données. Le protocole de reporting est régulièrement mis à jour.

Les périodes de reporting

DONNEES SOCIALES MECENAT ET METIERS

Les indicateurs chiffrés sont calculés sur la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 (12 mois), avec des données arrêtées au 31 décembre 2017.

DONNEES ENVIRONNEMENTALES

Les indicateurs chiffrés sont calculés sur la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017 (12 mois), avec des données arrêtées au 30 septembre 2017.

Le périmètre de consolidation RSE

Le périmètre de reporting s'étend à toutes les entités consolidées Société Générale de plus de 50 collaborateurs en dehors des entités mises en équivalences (MEE). Les entités consolidées (hors MEE) de moins de 50 collaborateurs ayant une structure adaptée à la remontée d'informations pour le reporting sont également incluses.

Les entités faisant partie du périmètre de reporting répondent au moins à l'un des critères suivants :

- entité dont Société Générale SA (SGSA), société-mère, détient un pourcentage de contrôle (directement ou indirectement) strictement supérieur à 50%. Les succursales sont par définition détenues à 100% puisqu'elles n'ont pas d'existence « capitalistique » ;
- entités dont SGSA détient un pourcentage de contrôle supérieur ou égal à 20% et strictement inférieur à 50% et dont SGPM exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière de sa filiale ; notamment, le management de l'entité a été choisi par Société Générale et un suivi régulier est assuré avec les pôles d'activités du Groupe.

Le périmètre de consolidation RSE comprend 153 sociétés retenues dans le périmètre de la consolidation financière du Groupe au 31 décembre 2017.

La collecte des données

Le recueil des données pour le périmètre défini fait appel aux méthodes suivantes :

- pour les données sociales, environnementales, métiers et de mécénat, la plupart des indicateurs chiffrés sont collectés par chaque entité du Groupe via l'outil de reporting « Planethic Reporting » par des collecteurs qui saisissent les données au sein de leur filiale, validées par les valideurs qui contrôlent les données saisies au sein de leur entité avant de les valider, les administrateurs qui contrôlent et valident les données au niveau des pôles d'activités et les administrateurs centraux (Direction de la RSE), au niveau Groupe, qui réalisent les derniers contrôles avant la consolidation ;
- les autres données sont recueillies directement auprès des correspondants RSE des pôles d'activités ou auprès des Directions concernées (Direction des Achats, Direction des risques, Direction des Ressources Humaines) par la Direction de la RSE du Groupe.

Les indicateurs

Une communication formelle à l'attention de l'ensemble des contributeurs a été effectuée au lancement des campagnes de collecte, comportant notamment le calendrier des campagnes, une instruction Groupe et un protocole pour chaque domaine d'indicateurs. Le protocole a pour rôle de rappeler les définitions et critères d'application des indicateurs.

Les indicateurs 2017 ont été choisis pour répondre à la liste d'informations exigées par la loi « Grenelle II » (conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce) ainsi que par rapport à la stratégie RSE du Groupe et une volonté de se rapprocher au mieux d'une ambition « core » vis-à-vis de la GRI4.

Ces indicateurs sont majoritairement renseignés pour un périmètre mondial. Toutefois, pour certains d'entre eux, difficilement reconnus de façon uniforme à l'échelle mondiale, une analyse sur le périmètre France ou Société Générale France (hors filiales) a été privilégiée. Ces indicateurs sont suivis de « France » entre parenthèses pour indiquer qu'ils ne concernent que la France.

Périmètres et règles de calcul des indicateurs sociaux

L'effectif pris en compte dans l'ensemble des indicateurs sociaux (sauf précision explicite) correspond au nombre total de collaborateurs en contrat à durée indéterminée (CDI) ou en contrat à durée déterminée (CDD), incluant les contrats d'alternance, qu'ils soient présents ou absents.

Le taux de fréquence des accidents de travail est le ratio entre le nombre d'accidents de travail (au sens de la réglementation locale), rapporté au nombre total d'heures travaillées, (effectif présent en CDI et CDD multiplié par la durée de travail annuel dans l'entité, en heures), multiplié par 1 000 000.

Le taux d'absentéisme est le ratio entre le nombre de journées d'absence rémunérées rapporté au nombre total de journées payées, en pourcentage. Il est compté en jours calendaires et est calculé sur l'effectif total (effectif présent au 31 décembre, multiplié par 365). Le périmètre des deux graphiques « Répartition de l'effectif par tranche d'âge » (Document de référence 2018, p. 249) et « Répartition de l'effectif par ancienneté » (voir Document de référence 2018, p. 244) correspond au périmètre de consolidation RSE tel que défini ci-dessus à l'exclusion des effectifs d'entités en Allemagne (GEFA, PEMA GmbH), Maroc (Sogelease) et Tunisie (UIB), pour lesquelles ces informations ne sont pas consolidées.

Périmètres et principales règles de gestion des indicateurs environnementaux pour compte propre

Le périmètre correspond au périmètre de consolidation RSE tel que défini ci-dessus. La couverture du périmètre de collecte total correspond au ratio du nombre de collaborateurs de toutes les entités ayant participé à la campagne de collecte sur le nombre de collaborateurs total de Société Générale. Avec 147 138 collaborateurs recensés, Société Générale évalue le périmètre couvert – i.e. ayant renseigné au moins les données occupants, surface – à environ 99% des effectifs.

Retraitement des données historiques

Afin d'assurer la transparence de la communication et la comparabilité des données, les émissions des années de référence et de la période 2014-2017 sont présentées dans le tableau des données chiffrées en annexe. De la même manière, les nouveaux indicateurs intégrés au calcul des émissions de gaz à effet de serre ont également été intégrés aux données historiques. Ces retraitements ne corrigent pas les variations liées à la croissance ou à la réduction de l'activité au sein même des entités.

De même, nous avons opéré un changement méthodologique concernant les facteurs d'émissions afin d'annuler toutes les variations liées à ces mêmes facteurs. Nous appliquons donc les facteurs d'émission de l'année en cours sur toutes les années antérieures, jusqu'à notre année de référence qui est 2014.

Les données environnementales : règles générales

Les données environnementales sont calculées sur la base de factures, de relevés en direct, d'informations reçues de fournisseurs ou sur la base d'estimations. Les contrôles et ratios suivants sont utilisés afin de piloter les données reportées :

- des contrôles de variance par rapport à l'année précédente ont été appliqués pour tous les indicateurs environnementaux. Un message d'alerte demandait au contributeur de vérifier la donnée enregistrée en cas de variation supérieure à 30% ;
- les données collectées relatives à l'énergie, le papier bureau et le transport sont rapportées au nombre d'occupants déclaré par l'entité ;
- les consommations d'énergie (électricité, vapeur d'eau, eau glacée, fuel, gaz) sont également rapportées à la surface (exprimée en m²) ;
- dans l'optique d'une fiabilisation permanente des données, des questions qualitatives (réponses attendues via des commentaires écrits) permettent de cerner les différents périmètres des données, de recenser les bonnes pratiques et de comprendre les variations d'une année sur l'autre.
- à l'exception du Réseau Société Générale France, la plupart des filiales consolident leurs données dans l'outil de reporting du Groupe. Les données de transport et de papier pour la France font l'objet d'un reporting centralisé par la Direction de la RSE via des données remontées par la Direction des Achats.

Le nombre d'occupants concernés correspond, dans la mesure du possible, au nombre moyen de personnes salariées Société Générale ou sous-traitant travaillant sur le site pendant la période de reporting ou à défaut au nombre d'occupants au 30 septembre 2017.

La couverture du périmètre de collecte de chaque indicateur correspond au ratio du nombre de collaborateurs de toutes les entités ayant complété l'indicateur sur le nombre de collaborateurs total de Société Générale. La couverture du périmètre de collecte de chaque indicateur correspond au ratio du nombre de collaborateurs de toutes les entités ayant complété l'indicateur sur le nombre de collaborateurs total de Société Générale.

De nouveaux indicateurs ont été intégrés ou modifiés en 2017 : nouveaux indicateurs concernant les consommations d'énergie afin de connaître les facteurs appliqués par les fournisseurs, nous permettant ainsi de calculer les émissions en « *Market Based* » alors que nous les calculons en « *Local based* » actuellement.

Le calcul des émissions de Gaz à effet de serre

Le calcul des émissions de CO₂ du Groupe est catégorisé en trois groupes :

- le Scope 1 comprend les émissions directes liées à la consommation d'énergie et aux émissions fugitives de gaz fluorés ;
- le Scope 2 comprend les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie (électricité, vapeur d'eau et eau glacée externes) ;
- le Scope 3 comprend les émissions de GES de l'ensemble du papier, des déplacements professionnels, du transport marchandises et des consommations d'énergie des data centers hébergés en France depuis 2012. Le périmètre a été élargi aux déchets en 2017.

Les émissions de CO₂ sont calculées selon la méthode GHG Protocol